



Apport d argent dans la rénovation de l héritage de mon conjoint

Par **popojean**, le 14/09/2014 à 18:29

Y'a t il des clauses quand on apporte notre argent dans la rénovation de l héritage de mon conjoint? Car si un jour il y a un problème je ne serais pas propriétaire du bien car il y a un droit de retour dessus

[fluo] **Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

[/fluo]

Par **domat**, le 15/09/2014 à 13:32

une clause est une disposition particulière d'un acte juridique.

le financement d'un bien qui ne vous appartient n'est pas un acte juridique donc il ne peut pas y avoir de clause.

dans votre situation, si vous divorcez, vous pourrez demander que votre mari rembourse à la communauté l'argent qu'elle a investi dans un bien propre de votre mari en prouvant cet investissement.